



Le métier

Le titulaire du BTS SIO, Services Informatiques aux organisations, est un technicien supérieur qui :

- prend en charge l'ensemble des tâches relatives à l'administration et à la gestion d'un parc informatique, organisé (ou à organiser) en réseau,
- exerce ses activités en situation de responsabilité dans des organisations de petites ou moyennes dimensions, ou en tant que collaborateur d'un responsable dans des structures de plus grandes tailles.

Publics concernés

Etre titulaire d'un baccalauréat général ou technique (S, STG, STI) ou d'un baccalauréat professionnel (MRIM ou SEN).

Lieux de formation

En alternance dans les locaux de l'**AFPI 84** :
ZAC St Martin, 247 rue Louis Lumière, **84120 PERTUIS**, Tél. : 04 90 77 05 94,
et dans une entreprise d'accueil de la région.

Rythme

Contrat de professionnalisation de 2 ans

Alternance : 1 semaine en entreprise/1 semaine en centre de formation (soit 1100 heures de cours)

Matières Enseignées

- Culture générale et expression
- Anglais général et appliqué à l'informatique
- Mathématiques pour l'informatique
- Économie - Droit
- Solution informatiques, compétences générales
- Systèmes d'information (outils à mettre en place pour faire de l'informatique), exploitation des données, développement d'applications,...
- Systèmes d'exploitation, Windows et Linux
- Conception, maintenance et administration des réseaux
- Projet Personnalisés Encadrés, PPE

Validation

Diplôme d'Etat délivré par l'Éducation Nationale



Site Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 1242
84911 Avignon Cedex 9
Tél. : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com – www.afpi84.com

Projet d'ouverture
Rentrée 2011
Pertuis (84)

Le Contrat de Professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Avantages pour l'alternant

- La formation est gratuite pour l'alternant
- Vous préparez un diplôme reconnu, tout en ayant une activité professionnelle
- Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle
- Formation et accompagnement à la recherche d'une entreprise d'accueil

Avantages pour l'entreprise

- Présélection possible de candidats par l'AFPI 84
- L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise
- Le financement de la formation peut être pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'entreprise
- Allègements de cotisations patronales

Rémunération de l'alternant

Titulaire d'une qualification au moins égale à celle d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau :

16 à 20 ans Révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
65% SMIC	80% SMIC	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Conditions d'admissions

- Dépôt dossier de candidature (frais de dossier 25€)
- Examen dossier et entretien individuel
- Admission définitive prononcée après signature d'un contrat de professionnalisation dans les délais légaux



Site Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 1242
84911 Avignon Cedex 9
Tél. : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com – www.afpi84.com

Projet d'ouverture
Rentrée 2011
Pertuis (84)